

## Les « POURQUOI » du Réseau anti-arnaques

Voici le troisième épisode de cette rubrique créée cette année pour s'étonner de certaines pratiques commerciales.

Pourquoi un article mentionné comme disponible sur un site internet ne l'est plus quelques jours après, une fois votre paiement débité ?

Pourquoi il est si difficile de trouver un numéro non surtaxé pour joindre le service clients d'un service internet ?

Pourquoi La Poste peut mettre un à plusieurs mois pour retourner un pli non distribué (*adresse ou destinataire inconnus, erreur d'adresse*), alors que l'expéditeur a mentionné ses coordonnées au dos de l'enveloppe ?



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)